

BAFA 2021 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

INSCRIPTION A LA FORMATION APPROFONDISSEMENT BAFA (2em partie), organisée par la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Pyrénées Orientales.

- ✚ **Compléter la fiche d'inscription** et nous la retourner avec photo (obligatoire), pensez à noter votre numéro d'identifiant

Compléter le formulaire aide CAF/MSA :

Pour les stagiaires de **moins de 25 ans** (allocataire de la CAF ou MSA des PO ou dépendant du régime général de la sécurité sociale et résidant des Pyrénées Orientales) : aide 231,47 € (246,71 € si session petite enfance)

Pour les stagiaires de **plus de 25 ans** (allocataire de la CAF ou MSA des PO ou dépendant du régime général de la sécurité sociale et résidant des Pyrénées Orientales) : aide 91,47 € (106,71 € si session petite enfance)

Si allocataire fournir également une photocopie de la notification de la CAF ou MSA des Pyrénées Orientales. Si non allocataire de la CAF ou de la MSA, fournir un justificatif de domicile et pour les stagiaires mineurs, indiquer obligatoirement la profession des parents + nom de l'employeur. **Le montant des aides MSA est le même que celui de la CAF.**

Autres pièces à fournir:

- ✚ Un chèque de 9,41 euros d'adhésion à La Ligue de l'enseignement.
- ✚ Un chèque du montant de la session soit 339,00 € moins l'aide CAF si vous y avez droit.
- ✚ Un certificat médical d'aptitude.
- ✚ Photocopie de la carte d'identité.
- ✚ Photocopies de vos sessions de stage des formations générale et pratique

L'inscription à la session de formation BAFA approfondissement sera enregistrée à réception du dossier complet.

Conditions générales

Le stage doit être réglé dans sa totalité avant le début de ce dernier. En cas de désistement les sommes ci-dessous seront retenues :

- ✚ Plus d'un mois avant le début du stage : 60,00 €
- ✚ De 15 jours à un mois avant le début du stage : 110,00 €
- ✚ Moins de 15 jours avant le début du stage : 200,00 €
- ✚ Moins de 3 jours avant le début du stage ou absence le 1^{er} jour du stage : totalité des frais de stage.
- ✚ En cas de maladie ou de circonstance grave justifiée, l'inscription pourra être déplacée sur un autre stage.
- ✚ En cas d'abandon en cours de stage ou en cas d'invalidation, les frais de stage ne seront pas remboursés.
- ✚ En cas d'annulation du stage par la Ligue de l'enseignement vous serez prévenu 2 semaines avant le début du stage et nous vous proposerons de vous inscrire sur un autre stage. Si ce n'est pas possible votre dossier complet vous sera renvoyé.

Convocation : Vous recevrez une convocation une dizaine de jours avant le début de la session.